

AFFAIRE N° 4. - Approbation du Cahier des Charges relatif à la fourniture de denrées alimentaires destinées au service d'aide sociale pendant l'année 1967 - Autorisation de lancer une adjudication pour la fourniture de denrées

M. TESSIER donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

J'ai l'honneur de soumettre à votre approbation le cahier des charges relatif à la fourniture des denrées alimentaires à la Commune pour le service d'aide sociale - Bureau de distribution de vivres aux indigents.

Je vous prie, par ailleurs, de m'autoriser à lancer une adjudication publique, par lots séparés, le mercredi 13 Décembre 1967, à 15 H 30, pour la fourniture des denrées ci-après :

- LOT N° 1 - Riz de Saigon	140 000 Kgs
- LOT N° 2 - Sucre	35 000 Kgs
- LOT N° 3 - Saïndoux (DNO ou OLIDA)	2 500 Kgs
- LOT N° 4 - Sardines à l'huile, petites boîtes (ROBERT - KIPYA - ANNY - JOSIANE)	10 000 Btes
- LOT N° 5 - Lait concentré stérilisé (NESTLE)	800 Cartons

LE MAIRE. - Mesdames et Messieurs, je mets la question aux voix.

Je dois ajouter que nos vivres nous seront nécessaires dès le 1er janvier. D'autre part, pendant les vacances, nous serons obligés de donner des repas aux enfants.

M. BLIGNY. - Il y a la même urgence pour les cantines scolaires.

M. TESSIER. - En règle générale, je ne crois pas qu'il soit de bon aloi de préciser la marque de la marchandise. Ici, je vois la marque NESTLE pour le lait

Mme CHASSAGNE. - Ce lait NESTLE est destiné aux enfants de moins de un an. C'est un des meilleurs laits.

M. TESSIER. - A priori, on n'a pas le droit de favoriser une marque plutôt qu'une autre. Nous lançons un appel d'offres et les commerçants qui n'ont pas de lait NESTLE ne pourront pas soumissionner.

M. RIVIÈRE. - Le lait NESTLE est reçu par tous les commerçants du Département.

Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité.

Approuvé
Le 26 Décembre
P. le Préfet
Le Secrétaire Général
Signé: J. Cluchaux

2°) - Allocation Scolaire - Cantines scolaires années 1966-1967.

LE MAIRE. - Mesdames et Messieurs, j'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir approuver le programme d'emploi de l'allocation scolaire - LOT BARANGE - pour la part revenant aux cantines scolaires pour l'année 1966 - 1967.

Ce compte d'emploi s'élève à 12 819 576 Frs pour l'alimentation.

Je mets la question aux voix.